

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 18 janvier 2021**DÉLIBÉRATION n°2021-14**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 18 janvier 2021 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 8 janvier 2021.

Point de l'ordre du jour :

7.1. Questions diverses.

.....

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université de Tours,
Vu la motion votée par l'UMR CITERES visant à soutenir le professeur Maâti Monjib,

Exposé de la décision :

Il est proposé de voter deux motions :

- Une motion pour soutenir le professeur Maâti Monjib, collègue marocain emprisonné, qui devait être accueilli à l'université ;
- Une motion relative aux missions du CNU face à la loi du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030.

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation de la motion de soutien du professeur Maâti Monjib.
- approbation de la motion relative aux missions du CNU face à la loi du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

➤ *Motion de soutien du professeur Maâti Monjib :*

Nombre de membres constituant le conseil :	36
Quorum :	18
Nombre de membres participant à la délibération :	29
Abstentions :	0
Votes exprimés :	29
Pour :	29
Contre :	0

➤ *Motion de soutien relative aux missions du CNU face la loi du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030*

Nombre de membres constituant le conseil :	36
Quorum :	18
Nombre de membres participant à la délibération :	27
Abstentions :	0
Votes exprimés :	27
Pour :	27
Contre :	

Pièces jointes :

- motion de soutien du professeur Maâti Monjib
- motion relative aux missions du CNU face à la loi du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030

Fait à Tours, le 21 janvier 2021.

Le Président,

A. Giacometti

Arnaud Giacometti

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques	Délibération publiée sur le site internet de l'université le : 22 JAN. 2021 Transmise au Recteur le : 22 JAN. 2021
---	---

<p style="text-align: center;">CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS Séance du 18 janvier 2021</p>
--

MOTION

Le conseil d'administration, rassemblé en séance plénière ce lundi 18 janvier 2021, a pris connaissance de la motion de l'UMR 7324 Citères concernant l'arrestation du professeur Maâti Monjib le 29 décembre dernier.

Ce collègue, historien et militant des droits humains, devait être accueilli au cours de l'année 2021, en tant que professeur invité de l'Université de Tours, durant un mois.

Le CA se joint à l'UMR Citères pour exprimer sa préoccupation quant à la situation de ce collègue, témoigner de sa solidarité avec lui et réaffirmer son attachement à la protection de la liberté de recherche et d'enseignement.

Tours, vendredi 8 janvier 2021

Motion de soutien au professeur Maâti Monjib, invité du laboratoire.

Le 29 décembre 2020, l'historien et militant des droits humains Maâti Monjib a été enlevé par la police dans un restaurant du quartier Hassan à Rabat et mis en détention, sans que la raison de cette arrestation ne lui ait été notifiée. Il est actuellement en isolement dans la prison d'El Arjat, près de Salé, dans l'attente d'une audience qui devrait avoir lieu le 20 janvier prochain. Outre, la mise en place d'un comité de soutien et des articles dans la presse française, le 4 janvier 2021, Amnesty International a lancé une campagne urgente pour sa libération immédiate :

https://www.amnesty.org/en/documents/mde29/3481/2021/en/?utm_source=TWITTER-IS&utm_medium=social&utm_content=4381509953&utm_campaign=Human+Rights+Defenders&utm_term=Making_the_Case_for_Human_Rights-Yes. Ce qui permet à chacune et chacun d'intervenir en sa faveur.

Objet d'une campagne diffamatoire depuis 2015 en raison de ses activités académiques et de son combat pour une information libre et indépendante, ainsi que pour les droits de l'homme, Maâti Monjib est victime depuis lors d'un harcèlement judiciaire incessant qui affecte également sa famille. Docteur en histoire de l'Université Paul Valéry de Montpellier (1989), il est l'auteur d'essais, tels que *La Monarchie marocaine et la lutte pour le pouvoir : Hassan II face à l'opposition nationale, de l'indépendance à l'état d'exception*, Paris, Éd. L'Harmattan, 1992 ; et co-auteur d'une biographie de l'opposant socialiste Mehdi Ben Barka (avec Z. Daoud, Paris, Éd. Michalon, 1996 et 2000) ainsi que de plusieurs articles dans des revues internationales sur l'histoire et la société marocaines. Il est conseiller scientifique de la revue d'études historiques *Zamane* et président de l'association *Freedom Now* qui lutte pour la libération des prisonniers d'opinion au Maroc.

Au printemps 2019, la campagne menée contre lui visait à le disqualifier de la fonction publique de l'enseignement marocain, et seule une grève de la faim, ainsi que la solidarité de ses collègues marocains ont réussi à empêcher son licenciement. Depuis le 7 octobre 2020, il est de nouveau dans le collimateur des autorités judiciaires marocaines, cette fois pour blanchiment d'argent, accusation qu'il rejette avec vigueur.

En juin 2019, il avait raconté son calvaire au cours d'un séminaire sur la liberté de recherche, organisé par la MSH Val de Loire, en association avec l'UMR CITERES, en précisant que les autorités marocaines lui avaient interdit d'enseigner et de suivre des étudiants. Maâti Monjib devrait revenir à Tours, au cours de l'année 2021, en tant que professeur invité de l'Université de Tours, durant un mois, avec l'objectif de travailler au sein d'EMAM (Équipe Monde arabe et Méditerranée de l'UMR CITERES) sur les mouvements sociaux au Maghreb.

L'UMR 7324 CITERES, attachée à la protection de la liberté de recherche et d'enseignement, ne peut rester indifférente à ce qui semble être une atteinte grave à l'indépendance académique d'un chercheur dont les activités ne correspondent pas exactement à la politique officielle du Royaume marocain, en matière de mémoire et d'histoire, et qui de surcroît est militant pour le respect des droits de l'homme. C'est pourquoi les collègues de CITERES expriment leur solidarité avec le Professeur Monjib. En même temps ils dénoncent :

- L'arbitraire de l'arrestation de Maâti Monjib qui pourtant a toujours répondu aux convocations et s'est toujours rendu au tribunal, tant de Rabat que de Casablanca ; cette arrestation survient, sans aucun chef d'accusation officiel. ;
- Le refus jusqu'à l'heure actuelle de permettre l'accès à son dossier judiciaire à son avocat, ce qui rend pratiquement impossible l'élaboration d'une stratégie de défense alors qu'une audience est prévue dans moins de 15 jours et constitue une flagrante violation des droits de la défense ;
- Les pénibles conditions de détention de Maâti Monjib, placé en isolement, avec de grandes difficultés à se procurer les médicaments nécessaires pour soigner son diabète et sa cardiopathie, et le refus du droit de recevoir des livres.

L'UMR 7324 CITERES lance donc un appel urgent à la communauté universitaire et journalistique afin de peser pour la libération de Maâti Monjib, pour que cesse le harcèlement dont il est victime depuis 2015 et pour qu'il puisse exercer à nouveau et pleinement ses activités de recherche et d'enseignement.

Le CA de l'université de Tours, rassemblé en séance plénière le 18 janvier 2021, rappelle son attachement aux missions nationales du CNU, instance garante d'équité, d'impartialité, d'expertise et de collégialité dans l'appréciation des différents aspects de la carrière des enseignant.es-chercheur.es. Il s'indigne du caractère brutal et tardif de l'annonce faite aux candidat.es de la suppression de la qualification aux fonctions de professeur.e pour les maîtres de conférences titulaires, et dénonce cette attaque contre le caractère national du statut d'enseignant.e-chercheur.e.

Pour préserver l'avenir de la recherche et de l'université publiques, pour exercer les libertés académiques statutaires, le Conseil d'administration de l'université de Tours :

- demande que la CP-CNU soit étroitement associée à la concertation que Mme Frédérique Vidal s'est engagée à ouvrir dans son courrier du 9 décembre 2020 sur le recrutement des enseignant.es-chercheuses ;
- invite les établissements universitaires à ne pas s'engager dans tout dispositif visant à contourner les procédures nationales de qualification, seules garantes d'équité et indépendance ;

Par ailleurs le CA de l'université de Tours réitère les inquiétudes exprimées lors de la CFVU du 6 février 2020 et du CA du 10 février 2020 à l'égard des effets néfastes de la LPR sur le renforcement de la précarité à l'université. À ce titre, le CA de l'université de Tours soutient l'appel de la CP-CNU demandant à la communauté universitaire à ne pas siéger dans des instances d'évaluation et à refuser de participer aux comités HCERES.